

Budget : un courrier de la Dgesip suscite l'émotion des universités, le Mesri promet une autre version

Paris - Publié le jeudi 13 décembre 2018 à 16 h 49 - Actualité n° 135644

« Le courrier envoyé ce lundi a créé de la confusion et suscité un certain émoi de la part des présidents d'université et des DGS. Mais depuis nous avons beaucoup échangé, ce qui a permis d'avoir un vrai dialogue ouvert sur le fond et la forme. Et nous allons continuer à le faire pour construire ensemble des solutions qui conviennent à tous », déclare le Mesri à News Tank, le 12/12/2018.

Ce courrier a été envoyé par la Dgesip aux établissements, le 11/12/2018, afin de donner à chacun « les principaux déterminants de l'évolution de la subvention au titre de 2019, et notamment les moyens nouveaux qui seront alloués dès la notification initiale ». Ce afin de les aider à « préparer le vote de [leur] budget pour 2019, et en amont de la notification de [leurs] crédits et emplois », qui doit intervenir après le Cneser du 17/12.

Problème : toutes les universités ont découvert à cette occasion que leur GVT ne serait pas compensé en 2019, et, pour la plupart, que les moyens supplémentaires alloués à ce titre en 2018 seraient déduits de leur subvention pour charge de service public.

Selon les informations de News Tank, entre dix et douze universités ont vu les moyens obtenus pour financer le GVT en 2018 « soclés », c'est-à-dire reconduits dans leur dotation 2019.

Pour un président d'université interrogé par News Tank, « la non-reconduction de la compensation 2018 du GVT annule purement et simplement les moyens supplémentaires liés à la mise en œuvre de la loi ORE : vous voyez immédiatement les conséquences que l'on va être tentés d'en tirer... »

Le ministère se défend pourtant : « Il faut regarder le financement au global. Nous avons besoin de poursuivre le dialogue avec les établissements et d'ores et déjà, nous avons fléchi 12 M€ des moyens vers des universités plus fragiles et qui auraient pu sans cela voir leur subvention initiale baisser. »

Autre « maladresse » admise par le ministère : le courrier « ne présente pas l'exhaustivité des moyens pour 2019 ». Sur les 123 M€ supplémentaires au titre du Plan étudiant, seuls 82 M€ ont été notifiés par ce courrier, « correspondant à l'extension des mesures lancées en 2018, et

notamment le recrutement des enseignants-chercheurs ». L'autre tranche, de 41 M€ correspondant à la montée en charge du Plan étudiants doit être notifiée plus tard. « Ce qui peut donner le sentiment aux établissements que ce n'est pas tangible. Mais la ministre s'est engagée à ce que ce soit fait dans le premier semestre 2019 », ajoute le ministère.

Enfin, en guise de « ressources complémentaires » sur lesquelles les universités pourront « s'appuyer », la lettre de la Dgesip mentionne « l'instauration de droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux ». Alors que nombre d'universités s'opposent à cette mesure annoncée par le Premier ministre le 19/11 et que la [CPU](#) a appelé à un moratoire, le 10/12.

« C'est une blague de nous expliquer que l'absence de financement du GVT serait compensée par les recettes issues des droits d'inscription des étudiants étrangers », dit un DGS à News Tank.

Dans un mail aux établissements le 12/12, [Philippe Baptiste](#), directeur de cabinet de Frédérique Vidal, écrit qu'afin « de lever toute ambiguïté, la ministre a souhaité qu'une nouvelle version de ce courrier vienne remplacer cette notification initiale. Elle vous sera adressée dans les jours qui viennent. »

Le conseil d'administration de la CPU annonce le 13/12 qu'elle « ne se satisfera pas de simples corrections de formulation » et « attend des lettres à venir une évolution claire ».

Un budget 2019 « globalement en hausse »

Après l'émoi chez les présidents d'université suscité par l'envoi des prénotifications le 11/12, le [Mesri](#) tient à rappeler les grandes lignes du budget 2019, en hausse par rapport à 2018 :

- « Le seul budget des universités présente une hausse de 166 M€, et arrive après une première hausse en 2018. Complétée par du dégel de crédits, on arrive à 200 M€ mobilisables pour les universités.
- Il y a aussi les moyens du [PIA](#), comme l'appel à projets [EUR](#) qui vient de paraître.
- De même, la [CVEC](#) a été mise en place à la rentrée 2018, avec un produit estimé entre 120 et 130 M€ et dont la majeure partie reviendra aux universités ».

« Mis bout à bout, on arrive à une hausse notable des ressources des universités, dans un contexte budgétaire contraint, ce qui confirme l'engagement du gouvernement en faveur des universités. »

Mais la hausse est-elle à la hauteur de l'augmentation des effectifs étudiants ? « Les universités connaissent une démographie croissante, ce dont on se félicite », répond le ministère. « Nous avons déjà mobilisé 35 M€ dans le cadre du plan ORE, et 123 M€ sont à venir. Tout cela concourt fortement à améliorer les capacités d'accueil et la réussite des étudiants. »

GVT : une compensation pour les seules universités en difficulté financière

Concernant les mesures salariales, les différents courriers adressés par la Dgesip aux universités et que News Tank a pu consulter indiquent une compensation pour le protocole PPCR, le CAS pensions des titularisations Sauvadet, la CSG. De même pour la décharge des maîtres de conférences stagiaires, dont un tiers doit être intégré à la notification définitive de SCSP au titre de 2018.

Interrogé par News Tank, Khaled Bouabdallah, vice-président de la CPU, confirme que le chiffrage de ces mesures « correspond » aux besoins. « En revanche, pour ce qui est du GVT, même si on sait depuis le vote du budget 2018 que son financement n'était pas assuré complètement, on pensait qu'au moins une partie le serait. Or, à part quelques universités, ce n'est pas le cas, et personne n'a rien en plus pour 2019 ».

Ainsi, 12 M€ ont été fléchés vers une dizaine d'universités « présentant la situation financière la plus fragile dans un esprit de solidarité entre établissements », indique Philippe Baptiste dans son courrier.

« Cela a permis de garantir qu'aucun établissement ne puisse voir sa subvention diminuer au stade de la notification initiale, hors mesures de périmètre ».

Mais cela reste bien loin des 100 M€ chiffrés par la CPU en juillet 2018 pour compenser cette mesure du gouvernement. Ce qui fait dire à Khaled Bouabdallah :

« Nous demandons à ce que dans les nouvelles notifications du ministère, tout soit fait pour que la priorité numéro 1 soit de couvrir le GVT, car on ne peut pas gérer de nouvelles missions si on n'a pas la capacité de fonctionner. Donc toutes les marges disponibles au ministère doivent d'abord être utilisés à cet effet, que ce soit le fonds de réserve ou les 41 M€ du Plan étudiant qui n'ont pas encore été notifiés. L'urgence c'est de faire fonctionner nos établissements, et ensuite on s'adaptera ».

Qu'en sera-t-il pour 2020 et les années suivantes ? Le ministère indique « ne pas fermer la porte », étant « pleinement conscient du besoin de visibilité pluriannuelle » des établissements.

Selon lui, « l'objectif à court terme est de donner de la visibilité et de la stabilité, et dès lors que ce sera fait, on pourra se pencher sur les années suivantes ».

Ce que disait Frédérique Vidal aux sénateurs en octobre 2017 à propos du GVT

Lors d'une audition sur le budget 2018 de la Mires, devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, le 07/11/2017, Frédérique Vidal indiquait à propos du GVT, que selon les prévisions, « on sait qu'on a encore trois ou quatre années difficiles à tenir, puis on sera à nouveau dans une phase de renouvellement, avec plus de jeunes, permettant un meilleur lissage sur la masse salariale. C'est pourquoi il est important d'ajouter des financements spécifiques aux crédits de base qui sinon auraient pu être absorbés dans le GVT d'un établissement. »

Des ajustements possibles après les annonces sociales du Président de la République

Pointant le « contexte budgétaire contraint », le ministère évoque également « des cartes rebattues au niveau global », à la suite des annonces du Président de la République le 10/12 dans le cadre de la contestation des « gilets jaunes », et « qui demandent un financement significatif et des efforts de chacun ».

« On ne peut pas préjuger des arbitrages qui seront faits, mais nous ferons valoir cette difficulté sur le GVT. On devrait y voir plus clair dans les prochains jours, et d'ici là nous sommes à l'écoute des présidents d'université. On fera tous nos efforts pour trouver une solution qui satisfera chacun. »

Nous garantissons qu'aucune université ne verra sa dotation initiale baisser entre 2018 et 2019 à périmètre constant - étant entendu que la subvention initiale n'inclut par définition pas les moyens nouveaux qui seront alloués au cours du premier semestre - et notamment les 41 M€ du Plan étudiants. »

En attendant, « les universités sont appelées à se rapprocher de la Dgesip si elles ont des questions concernant les financements liées aux mesures RH ».

Ressources propres : le point délicat des droits d'inscription des étudiants étrangers

Alors que de nombreuses universités ont affiché leur opposition à la hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers depuis son annonce le 19/11, dans le cadre du plan « Bienvenue en France », le courrier de la Dgesip entérine cette mesure, évoquant « une ressource propre » des universités, au même titre que la valorisation immobilière.

Tout en reconnaissant une « maladresse » dans la forme, le ministère assume ce positionnement :

« Le plan annoncé par le Premier ministre prévoit le financement par l'État de 10 M€ par le fonds d'amorçage, et l'introduction de droits différenciés, permettant une politique d'accompagnement beaucoup plus importante par l'augmentation des bourses et exonérations. In fine les universités auront des ressources supplémentaires et des leviers pour mener une stratégie internationale ».

Le ministère rappelle qu'une concertation sera lancée sur les mesures d'accueil que les universités mettront en place, « conformément à l'engagement pris par le Premier ministre ».

La CPU, souhaite la suspension de la mesure le temps que s'engage une concertation sur « son opportunité et son impact ».

Un chiffrage en question

Autre souci évoqué par un président d'université : le montant dégagé par cette mesure, et estimé par la Dgesip pour chaque établissement, serait « fantaisiste ».

« Elle suppose que nous n'exonérerons personne et que l'université continuera à attirer le même nombre d'étudiants qu'aujourd'hui, avec des tarifs 15 fois supérieurs ! », ajoute-t-il.

Khaled Bouabdallah pense que cela « correspond à la moitié des étudiants étrangers par établissement ». Mais il reconnaît que les chiffres restent hypothétiques.

« C'est d'ailleurs une des questions de cette mesure : on ne connaît pas les effets réels qu'elle aura sur l'attractivité, et donc sur les ressources ».

CVEC : ressource propre ou ressource fléchée ?

Quant à la CVEC, elle est évoquée par la Dgesip comme une « ressource complémentaire », alors qu'elle est fléchée en direction de la vie étudiante. « De fait, il ne s'agit pas d'une ressource propre servant au fonctionnement de l'établissement », note Khaled Bouabdallah.

Le ministère n'y voit pas de contradiction. « Elle se substitue au FSDIE, mais avec un montant plus important, et aux mains des universités », dit-elle.

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »